

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°10/2023**

Objet : Classe de découverte du 16 au 21 avril 2023 pour les élèves de Madame Labeyrie de l'école Honoré de Balzac et Madame Aubruchet de l'école Cassan.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que l'école Honoré de Balzac et l'école Cassan situées sur la Commune de L'Isle-Adam organisent (*pour les élèves de Mme Labeyrie de l'école Honoré de Balzac et pour les élèves de Mme Aubruchet de l'école Cassan*), une classe de découverte dans « L'Ecole de la Nature » à Le Guerno (56190) du dimanche 16 au vendredi 21 avril 2023 et feront un voyage commun.

Considérant la proposition transmise par « L'Ecole de la Nature » pour le séjour au Parc de Branféré - 56190 LE GUERNO, pour un montant forfaitaire de :

- Ecole Cassan : 8 316,50 € TTC.
- Ecole Honoré de Balzac : 9 766,00 € TTC.

Considérant la possibilité de procéder à la réservation d'un seul car pour que les deux classes puissent se rendre en même temps au Parc de Branféré à Le Guerno (56190).

Considérant le devis proposé par la société Bocéno, ZA La Corne du Cerf – 56190 ARZAL, pour un montant total de 4 768 € TTC pour le transport d'élèves relatif à la classe de découverte mentionnée ci-dessus. Le règlement se fera de la manière suivante :

- Ecole Cassan : 2 178,00 € TTC.
- Ecole Balzac : 2 582,66 € TTC.

DÉCIDE

- **de signer** un contrat de réservation avec « L'Ecole de la Nature » pour le séjour au Parc de Branféré – 56190 LE GUERNO pour un montant total de 18 082,50 € TTC à



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230120-10-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Mise en ligne le 23 janvier 2023

VILLE DE L'ISLE-ADAM

l'occasion de la classe de découverte de l'école Honoré de Balzac et de l'école Cassan des élèves de Mmes Labeyrie et Aubruchet prévue du 16 au 21 avril 2023.

- **de signer** le devis proposé par la société Bocéno, ZA La Corne du Cerf – 56190 ARZAL, pour un montant total de 4 768 € TTC pour le transport d'élèves relatif à la classe de découverte prévue du 16 au 21 avril 2023 au Parc de Branféré – 56190 LE GUERNO.

L'Isle-Adam, le 20 janvier 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr